

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 OCTOBRE 2017**

Délibération
n° 2017.10. 85.B

**Travaux d'impression
des divers supports
de communication de
la Communauté
d'agglomération de
GrandAngoulême (5
lots) - Lancement
d'un appel d'offres
ouvert**

LE DOUZE OCTOBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis salle de réunion de Nautilus - le Fontastier à SAINT-YRIEIX suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 octobre 2017**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Gérard ROY, Alain THOMAS, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Xavier BONNEFONT à Vincent YOU, François ELIE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Excusé(s) :

Michel ANDRIEUX, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, François ELIE, Jean REVEREAULT, Roland VEAUX

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 OCTOBRE 2017

**DELIBERATION
N° 2017.10. 85.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Madame GODICHAUD

TRAVAUX D'IMPRESSION DES DIVERS SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME (5 LOTS) - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

Pour les travaux d'impression de ses divers supports de communication (magazine communautaire, affiches, flyers et dépliants, etc.), la communauté d'agglomération doit faire appel à des sociétés spécialisées via un accord-cadre.

L'accord-cadre est un dispositif qui se déroule en deux temps. Au cas particulier, dans un premier temps, il permet de sélectionner au minimum trois (3) opérateurs économiques (multi attributaire), en concluant un contrat dont les termes ne sont pas tous fixés à ce stade. Les opérateurs économiques retenus sont alors déclarés titulaires et deviennent les prestataires exclusifs pendant la durée de l'accord-cadre. Dans un second temps, le présent accord-cadre donnera lieu à la passation de marchés subséquents, à la suite d'une consultation des opérateurs titulaires.

L'accord-cadre est alloti et se décompose de la manière suivante :

- Lot n° 1 : Impression numérique (format standard – flyers et dépliant) ;
- Lot n° 2 : Impression numérique (grands formats) ;
- Lot n° 3 : Impression offset ;
- Lot n° 4 : Impression sérigraphie ;
- Lot n° 5 : Impression du magazine de la collectivité.

Les accords-cadres ne comprennent pas d'engagement sur un montant minimum ni maximum de commandes en application de l'article 78 du décret du 25 mars 2016. Les estimations annuelles hors taxes et par lot sont les suivantes :

- Lot n° 1 : 10 000,00 € HT
- Lot n° 2 : 5 000,00 € HT
- Lot n° 3 : 100 000,00 € HT
- Lot n° 4 : 5 000,00 € HT
- Lot n° 5 : 120 000,00 € HT

Ils prennent effet à compter de leur date de notification pour une durée ferme de un an. Ils sont ensuite renouvelables trois (3) fois pour des périodes d'un (1) an par reconduction expresse.

Compte tenu du volume estimé des achats, la consultation se fera sous la forme d'un appel d'offres ouvert conformément au titre II de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et aux articles 12, 25, 33, 36, 66 à 68, 78 et 79 de son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises pour les accords-cadres de travaux d'impression des divers supports de communication de GrandAngoulême (5 lots) mentionnés ci-dessus ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame Fabienne GODICHAUD, en qualité de Vice-Présidente déléguée à la commande publique, à signer les accords-cadres à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| Certifié exécutoire : | |
|--|--|
| <u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 octobre 2017 | <u>Affiché le :</u> 18 octobre 2017 |